

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-AC501

présenté par
M. Croizier

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.